

## Adresse du conseil général de Troyes (Aube), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de Troyes (Aube), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 87;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18054\\_t1\\_0087\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18054_t1_0087_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

département d'Eure-et-Loire<sup>j</sup>, la municipalité, le conseil municipal et les membres de la société populaire de la commune de Pirole, de Germinal-sur-Orge [ci-devant Saint-Germain-les-Arpajon], département de Seine-et-Oise<sup>k</sup>, la municipalité du Havre-Marat, département de la Seine-Inférieure<sup>l</sup>, le conseil général de la commune de Longjumeau, département de Seine-et-Oise<sup>m</sup>, de La Ferté-sur-Ourcq, ci-devant [La Ferté-] Milon, département de l'Aisne<sup>n</sup>, de Blois, département de Loir-et-Cher<sup>o</sup>, de Dôle, département du Jura<sup>p</sup>, les sociétés populaires d'Auch<sup>q</sup>, de Banon, département du Gers, de Guerbaville, département de la Seine-Inférieure<sup>r</sup>, de Champlitte, département de la Haute-Saône<sup>s</sup>, de Jouvence [ci-devant Saint-Gengoux-le-Royal], département de Saône-et-Loire<sup>t</sup>, de Périgueux, département de la Dordogne<sup>u</sup>, de Bréauté, département de la Seine-Inférieure<sup>v</sup>, de Mathieu [ci-devant Saint-Mathieu], département de la Haute-Vienne<sup>w</sup>, de Lillers, département du Pas-de-Calais<sup>x</sup>, de Rozoy-l'Unité [ci-devant Rozoy-en-Briel], département de Seine-et-Marne<sup>y</sup>, de Villefranche, département de Lot-et-Garonne<sup>z</sup>, des Vans, département de l'Ardèche<sup>a</sup>, de Gap, département des Hautes-Alpes<sup>b</sup>, de Bou, département du Loiret<sup>c</sup>, de Mont-Arrast [ci-devant Saint-Clar], département du Gers<sup>d</sup>, les citoyens de la commune de La Réole<sup>e</sup>, département du Bec-d'Ambès, de Layrac, département de Lot-et-Garonne<sup>f</sup>, de Rennes, département du Morbihan<sup>g</sup>, de Beauveau département du Bec-d'Ambès, de Bazas, même département<sup>h</sup>, de Cognac, département de la Charente<sup>i</sup>, de Noireau [ci-devant Condé-sur-Noireau], département du Calvados<sup>j</sup>, rendent hommage à l'Adresse de la Convention au peuple français, applaudissent aux principes de justice et de vertu qui la caractérisent : c'est avec reconnaissance qu'ils y voient le maintien du gouvernement révolutionnaire dégagé de toute vexation, le serment que fait la représentation nationale de rester à son poste jusqu'à la paix, et la résistance la plus vigoureuse contre les royalistes, les intrigans, les aristocrates et les dilapidateurs de la fortune publique, ils se rallient de plus en plus autour de la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

*a*

[Le nouveau comité révolutionnaire du district de Mortagne à la Convention nationale, le 12 brumaire an III] (11)

(10) P.-V., XLIX, 113-115. Les adresses des communes de Pirole, Banon et Beauveau sont manquantes.

(11) C 324, pl. 1396, p. 18.

Liberté, Égalité

Représentans d'un peuple libre

Agréez nos sinceres félicitations sur l'énergie vraiment républicainne que vous avés montré dans la journée mémorable du neuf thermidor; en terrassant le chef des brigands des aristocrates et des fripons dont l'affreuse politique consistoit à se defaire de tous les patriotes éclairés, par l'échafaud, le poison et les poignards afin de ne regner que sur des ignorants qu'il auroit alors muzelé à son gré.

Nous vous bénissons d'avoir mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, votre adresse au peuple français a été pour lui un flambeau de lumière qui la portés à de sages reflections, restés, législateurs, restés ferme à votre poste jusqu'à ce que ce grand ouvrage que vous avés commencé soit absolument finis, nous jurons de vous y deffendre au péril de nos vies : décrétés la vente des cy-devant presbitere qui seront jugés inutiles à l'enseignement public, afin d'oter tout espoir au fanatique qui fait aujourd'hui le plus grand de tous nos maux. Achevés d'organisé l'instruction publique necessaire et indispensable, faites disparoitre les tenebres de l'ignorance, le peuple qui tous les jours benis vos travaux ne cessera de répeter avec nous comme nous l'avons toujours fait.

Vive la Convention nationale, centre unique de tous les bons et vrais français.

LEFEUVRE, *président*,

GALLOT, *secrétaire et 10 autres signatures.*

*b*

[Le conseil général de Troyes à la Convention nationale, le 6 brumaire an III] (12)

Citoyens représentans,

Depuis long-tems la commune de Troyes était courbée sous le joug oppresseur de Robespierre et de ses adhérens; mais aussi elle a été une des premières de la République qui convaincue que vous étiez les ennemis de l'oppression à fait retentir ses plaintes. Vous les avez entendües, le tiran a été dévoilé, il n'existe plus et le règne de la bienfaisance et de l'humanité succède à celui de la terreur et de la barbarie; désormais le fer vengeur ne tombera plus que sur les ennemis, reconnus de la liberté et de l'égalité.

Chaque jour nous aurons sous les yeux votre adresse du 18 vendémiaire; chaque jour nous vous rendrons de nouvelles actions de graces et toujours unis à vous, nous ne cesserons de crier, vive la République, vive la Convention nationale; et périssent les traitres et les usurpateurs d'un pouvoir despotique.

Le conseil général de la commune de Troyes. Salut et fraternité.

MIGNOT, *maire et 12 autres signatures.*

(12) C 324, pl. 1396, p. 5. *Bull.*, 27 brum. (suppl.).